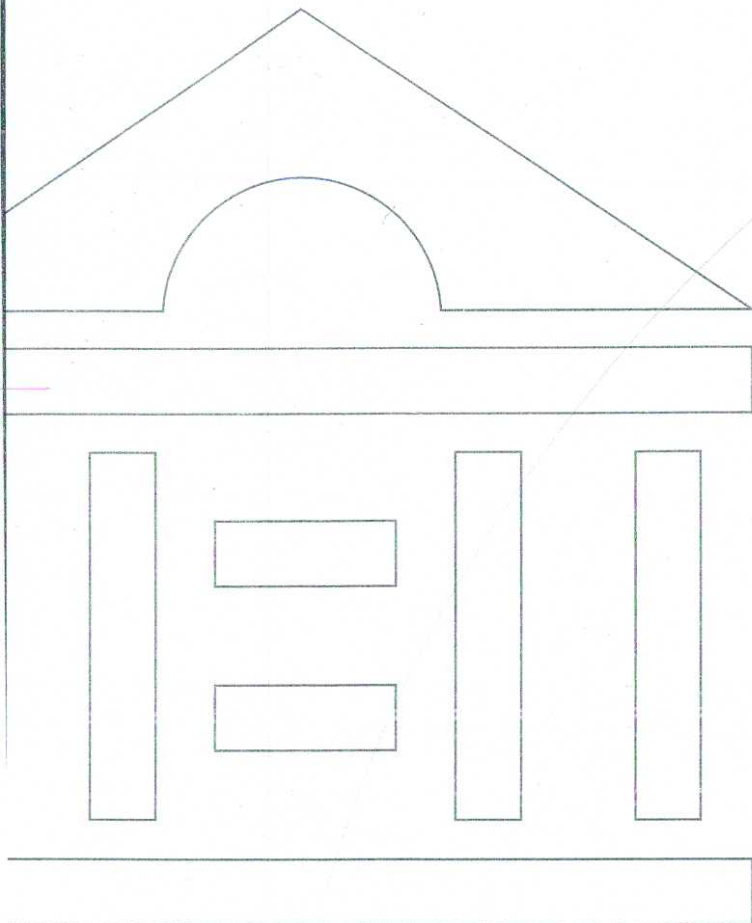




**GARANTIE
MAISONS
NEUVES**
APCHQ



La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ inc. accepte que l'entrepreneur soit accrédité au plan de garantie pour la ou les sous-catégorie(s) suivantes. L'accréditation de l'entrepreneur prendra effet à la date de délivrance de sa licence.

La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ inc. accepts that the contractor be accredited in the guarantee plan for the following sub-category(ies). The contractor's accreditation will take effect on the date of issuance of his licence.

Construction F. Langevin inc.

Titulaire d'une licence délivrée en vertu de la Loi sur le bâtiment du Québec / Holder of a licence issued by virtue of the Building Act

3031-3032

Sous-catégorie(s) / Sub-category(ies)

8108-0566-28

N° RBQ / RBQ no.

O-200628

N° accréditation / Accreditation no.

1 janvier 1999

Accréditation initiale / Initial accreditation

1 mars 2007

Date d'expiration / Expires on

Bruno Nantel, Architecte, M.B.A.
Directeur général / General Manager